

# Le collectif " Réformons la Justice " décerne le **GLAND'OR 2010**

à Monsieur Mario-Louis CRAIGHERO,  
Vice-Président du Tribunal de Reims

Pour faux en écriture publique relevés dans le cadre de la procédure pour diffamation opposant Paul François Vranken au journal L'Union

REIMS / Mario-Louis Craighero sanctionné par le conseil de discipline

## Le magistrat mis à la retraite d'office

L'UNION 21/01/2011

Hier après-midi, le Conseil supérieur de la magistrature siégeant en formation disciplinaire a écarté Mario-Louis Craighero de ses rangs en ordonnant sa mise à la retraite d'office. À 59 ans, ce vice-président du TGI de Reims décroche l'une des sanctions les plus lourdes dans l'arsenal à la disposition de ses pairs.

Le couperet est tombé hier en début d'après-midi, soit deux jours après la comparution de Mario-Louis Craighero devant les sages du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) réunis en conseil de discipline. Vincent Lamanda, premier président de la Cour de cassation, ses deux assesseurs et huit autres hauts magistrats ont infligé une des plus lourdes sanctions au juge rémois. Le vice-président Craighero, qui avait été frappé d'une interdiction temporaire d'exercer ses fonctions le 3 juin 2010, ne retrouvera pas le chemin du TGI de Reims ou même celui d'un autre tribunal comme l'avait suggéré mardi sa défense. Non seulement il doit rendre les clés et sortir par la petite porte mais surtout, il doit remiser sa robe de magistrat. Car ses pairs ordonnent sa mise à la retraite d'office, avec pension donc.

Dans l'échelle des huit « peines » que les textes mettent à la disposition de la formation disciplinaire du CSM, celle-ci intervient en deuxième position. C'est-à-dire juste derrière la révocation, la sanction suprême qu'avait réclamée la directrice des services judiciaires au terme

de conclusions accablantes. C'est dire si les explications succinctes livrées mardi par Mario-Louis Craighero ont peu convaincu le conseil de discipline. Concernant les soupçons de faux en écriture publique relevés dans le cadre de la procédure pour diffamation opposant Paul-François Vranken à l'union / L'Ardennais, il déclarait tout bonnement : « Pour moi, il n'y a pas de faux car il n'y a pas d'intention frauduleuse ». « Seul le jugement fait foi et le jugement définitif ne

comporte pas d'altération de la vérité. D'ailleurs, il n'y a pas eu le moindre recours », a complété son avocat, Me Vincent Nicolas.

Comprenant qu'il risquait gros en ayant fait rectifier une cote et établir une nouvelle note d'audience avec blanc à l'appui, Mario-Louis Craighero contacte alors une de ses connaissances pour rencontrer dans la plus grande discrétion Jacques Tillier, PDG de l'union / L'Ardennais, en mars dernier. Dans l'espoir, manifestement et bien qu'il s'en défende, de trouver un arrangement. Mais

l'entretien tourne court et celui qui se présente « comme l'élément modérateur » du tribunal à l'égard du journal en est pour ses frais. Il a beau clamer qu'il est « tombé dans un piège grossier, s'agissant d'un journal qui n'apprécie pas l'autorité judiciaire », l'inspection générale des services judiciaires n'en croit pas un mot.

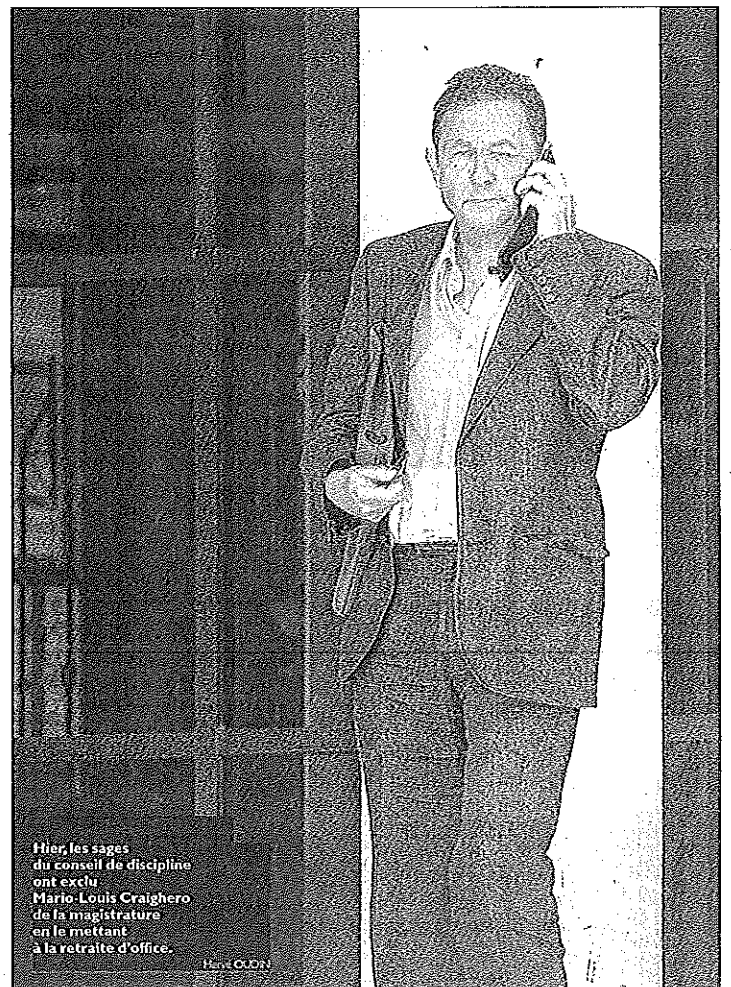
« Il a donné des instructions à son greffier en se prévalant d'un accord qui n'existait pas », a estimé la directrice des services judiciaires. « Un greffier qui s'est senti intimidé », a-t-elle complété. « Partialité », « défaut de loyauté et de prudence », « manquement grave à son devoir de probité... », a résumé Véronique Balbec. Probité c'est-à-dire honnêteté. Car « en offrant une contrepartie à sa demande, il a laissé croire que des arrangements étaient toujours possibles avec les magistrats ».

Exclu de la magistrature, le juge Mario-Louis Craighero n'en a pourtant pas fini avec le tribu-

nal correctionnel où il menait naguère les débats.

Mais cette fois, c'est de l'autre côté de la barre et en qualité de prévenu qu'il comparaitra. Non pas à Reims mais à Troyes. Car le mois prochain, et après la sanction administrative, Mario-Louis Craighero est convoqué pour le volet pénal de cette même affaire. « Un faux en écriture publique » dont le parquet et les policiers de la Division nationale des investigations financières (Dnif) le suspectent, eux aussi.

Eric LAINÉ  
elaine@journal-lunion.fr



Hier, les sages du conseil de discipline ont exclu Mario-Louis Craighero de la magistrature en le mettant à la retraite d'office.

Henri QUON